



CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Centième session ordinaire

Heden Golf Hôtel, Abidjan, Côte d'Ivoire, 10-12 septembre 2019

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 99^e session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour l'année cacaoyère 2019/2020
9. Approbation de la composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour 2018/2019 – 2019/2020
10. Mise à jour sur les préparatifs de la cinquième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC5)
11. Rapport du Président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin
12. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
13. Rapport du Président du Comité économique
14. Rapport du Président du Comité administratif et financier
15. Rapport sur les voyages officiels
16. Calendrier provisoire des réunions

17. Questions diverses
18. Date et lieu de la prochaine réunion
19. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La centième session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par son Président, M. Philippe Fontayne, de Madagascar.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/100/2.

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 100^e session ordinaire et à la 14^e réunion du Comité économique.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 99^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 99^e session ordinaire, qui s'est déroulée à Abidjan, Côte d'Ivoire, en avril 2019, figurant dans le document ICC/REP/99.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/100/3.

7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/100/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

8. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2019/2020

Conformément à l'article 8 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil est tenu d'élire son Président et son Vice-Président pour l'année cacaoyère 2019/2020.

9. APPROBATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE POUR 2018/2019 – 2019/2020

Le Conseil élira les membres qui siègeront à la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020, en référence au document ICC/100/5.

10. MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CINQUIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC5)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil un rapport sur les activités préparatoires de l'organisation de la cinquième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC5), dont le déroulement est prévu du 20 au 23 septembre 2020 à Bali, en Indonésie, en référence au document ICC/100/6.

11. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN

Le Président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin présentera au Conseil un rapport sur les délibérations ayant eu lieu en avril 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale présentera au Conseil un rapport sur sa 39^e réunion, aux fins de son approbation par le Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document CB/REP/39.

13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur sa 14^e réunion, aux fins de son approbation par le Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document EC/REP/14.

14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur sa 17^e réunion, aux fins de son approbation par le Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document AF/REP/17.

15. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur ce point, figurant dans le document ICC/100/7.

16. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/100/CRP.1.

17. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

19. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 34 du règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.